

## **Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte - Excédent 2003**

**M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur** : Par convention, la Ville s'engage à verser à l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) une subvention annuelle de fonctionnement pour couvrir les dépenses liées aux traitements et charges de sept postes et demi d'éducateurs spécialisés qui interviennent sur les quartiers de Montrapon, Fontaine-Ecu, Clairs-Soleils, Orchamps-Palente, Rosemont/St-Ferjeux, la Grette, Planoise/Ile de France et Planoise/Parc.

Le résultat financier présenté par l'ADDSEA pour l'exercice 2003 du service prévention spécialisée et approuvé par l'Assemblée Générale de l'association du 25 mai 2004 fait apparaître un résultat excédentaire d'un montant de 10 043,78 €.

Il convient donc que cette somme soit reversée à la Ville après émission du titre de recette correspondant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'inscription de la somme de 10 043,78 € en recettes au chapitre 77.522.7718.47040 et en dépenses au chapitre 65.522.6574.47040.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

N'ont pas participé au vote : Mme DUFAY, Mme PRESSE et Mme POISSENOT.

*Récépissé préfectoral du 24 septembre 2004.*